



Cabinet du ministre délégué aux Transports,  
à la Mer et à la Pêche

Paris, le mercredi 5 mars 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Frédéric Cuvillier annonce ses premières mesures concrètes pour le développement du vélo et de la marche**

Frédéric Cuvillier a réuni aujourd'hui, pour la seconde fois, le comité de pilotage pour le développement des modes actifs, essentiellement la marche et le vélo, qu'il avait installé le 3 juin 2013.

A la suite de la réunion de juin, six sous-groupes de travail thématiques se sont réunis autour des thèmes de :

- *l'articulation entre le vélo et les transports en commun*
- *le partage de l'espace public et la sécurisation des modes actifs*
- *la valorisation des enjeux économiques liés à la pratique du vélo*
- *la prise en compte des politiques de mobilité active dans l'urbanisme, le logement et notamment le logement social*
- *le développement des itinéraires de loisir et de tourisme à vélo*
- *l'éducation et la communication autour des bienfaits de la marche et du vélo.*

Le ministre « souhaite que la marche et le vélo soient reconnus comme mode de déplacement à part entière. Ce plan d'actions impulse une nouvelle dynamique incitative et écologique pour les modes de transports doux ».

Ce plan comportant 25 mesures à mettre en œuvre dès 2014 s'intègre dans une stratégie nationale pour le développement des modes actifs qui traduit l'engagement de l'Etat sur la durée. Afin que les mesures annoncées aujourd'hui puissent être suivies d'effet, évaluées et amplifiées, le ministre réunira le comité de pilotage une à deux fois par an.

---

**Contact presse :**

Service de presse:

01 40 81 77 57

[secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr)

Concernant le partage de l'espace public, les mesures annoncées permettront par exemple aux collectivités de mettre en place plus facilement et plus largement des zones de circulation apaisée, où la vitesse sera réduite. Le double-sens cyclable sera par ailleurs généralisé dans toutes les rues à 30 km/h. Le chevauchement d'une ligne continue sera permis pour le dépassement d'un cycliste si la visibilité le permet afin d'éviter les dépassements rasants dangereux.

S'agissant de l'incitation financière à l'usage du vélo, une mesure portera sur l'expérimentation, auprès d'entreprises volontaires, du versement d'une indemnité kilométrique aux salariés se rendant au travail à vélo. En effet, le vélo est le seul mode de déplacement ne bénéficiant pas de soutien financier. L'Ademe évaluera l'efficacité de cette mesure, en termes de report modal notamment, pour alimenter la réflexion sur son éventuelle généralisation à terme.

Pour faire progresser la part modale du vélo et de la marche, il convient d'impulser et d'animer grâce à différents leviers : par la formation et l'apprentissage (avec une semaine du vélo à l'école), par les liens avec les politiques d'urbanisme et de logement en développant l'offre de stationnement pour les vélos dans les immeubles d'habitation et de bureaux, par le développement du tourisme à vélo, par les conditions de stationnement des vélos aux abords des gares et la possibilité de réserver sur internet un billet de train avec emport de vélo à bord, par l'utilisation des nouveaux services numériques comme les calculateurs d'itinéraires intégrant le vélo...

Outre ses bienfaits sur la qualité de l'air et la santé, le vélo est un secteur à fort potentiel qui génère chaque année 4,5 milliards de retombées économiques et représente 35 000 emplois.

---

**Contact presse :**

Service de presse:

01 40 81 77 57

[secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr)